

CAISSE DES ÉCOLES

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le

ID : 006-260603030-20240328-RH240302BOURD-AI



ARRETE N° RH 24.03.02
Annule et remplace l'arrêté N° RH 23.10.02

De Monsieur le Maire de La Trinité
Président de la Caisse des Écoles de La Trinité

**Portant délégation de signature
à Madame Carole BOURDELLÈS,
Attaché - Titulaire**

Ladislav POLSKI, Maire de LA TRINITE, Président de la Caisse des Écoles,

VU les articles, L.2122-19, R.2122-8, R.2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui confère au maire le pouvoir de donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à certains agents territoriaux,

Considérant que **Madame Carole BOURDELLÈS, Attaché - Titulaire** exerce les fonctions de : Cheffe du service des finances et de la commande publique,

ARRETE

ARTICLE I : Madame Carole BOURDELLÈS, Attaché - Titulaire, Cheffe du service des finances et de la commande publique,

Reçoit délégation de signature pour :

- dépenses de fonctionnement jusqu'à 15 000 €,
- devis et bon de commande
- pour signer les bordereaux de mandats et de recettes

ARTICLE II : Les actes signés au titre de l'article 1^{er} devront porter les, nom, prénom, qualité et mention de la délégation.

ARTICLE III : Cette délégation peut être rapportée à tout moment et sa validation ne saurait, en tout état de cause, dépasser l'expiration du mandat de l' élu l'ayant accordée ou la fin des fonctions de **Madame Carole BOURDELLÈS**, au poste la justifiant. **Madame Carole BOURDELLÈS**, ne pourra en aucun cas subdéléguer sa signature.

ARTICLE IV : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Caisse des Écoles, transmis à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes, à Monsieur le Trésorier, publié, affiché et notifié à l'intéressée.

Fait à La Trinité, le 13 mars 2024

Spécimen de signature

Madame Carole BOURDELLÈS

Le Maire,
Président de la Caisse des Écoles,

Ladislav POLSKI

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, soit par voie postale : 18 avenue des Fleurs, 06000 Nice, soit par voie électronique à partir de l'application internet "Télérecours citoyens" accessible par le site de téléprocédures <http://www.telerecours.fr/>.

Notifié à l'intéressée le

Signature de l'agent

Caisse des Écoles

Siège : Mairie de La Trinité

19 rue de l'hôtel de Ville – 06340 La Trinité